

biculturalisme, le comité interministériel pourra définir les problèmes et aboutir à une entente provisoire, qui serait déferée à une conférence du premier ministre et des chefs des gouvernements provinciaux.

● (4.30 p.m.)

Je compte qu'il en sera de même dans le domaine des droits de l'homme, dont la consécration constitutionnelle sera étudiée à l'échelon ministériel.

Il serait juste de dire, je crois, que les provinces s'opposeraient peu à la consécration constitutionnelle des droits politiques, si j'ai bien interprété les déclarations faites à la conférence. A en juger par ces déclarations, le désaccord et les difficultés viendraient surtout des domaines suivants: les droits juridiques, l'égalité des droits et les droits économiques.

Il serait insensé et peu réaliste de s'attendre à des progrès rapides dans la discussion de ce sujet ou de n'importe quel autre, qui a passé du niveau officiel au niveau ministériel. Je vois qu'on fouille tous les aspects de ces questions, et il est bon de le faire, car il s'agit d'un document fondamental qui nous concerne tous en tant que Canadiens. J'espère donc que les ministres pourront signaler des progrès, voire une certaine mesure d'entente, quand à la définition des questions, aux premiers ministres fédéral et provinciaux lors de leur prochaine réunion.

Je ne vais pas traiter à nouveau...

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Turner:** Il ne me faudra que deux minutes, monsieur l'Orateur. Si c'est possible, je voudrais permettre à l'autre député de parler. Je ne traiterai pas de la Cour suprême du Canada. La conférence a montré clairement que le gouvernement fédéral et celui de Québec ont sur la question des opinions divergentes, qu'il faudra harmoniser.

Nous prévoyons de longs mois de discussion et de négociation, mais à la suite de la deuxième session de la Conférence constitutionnelle, j'ai nettement l'impression que le mouvement est lancé, que les provinces s'intéressent maintenant à la révision constitutionnelle,

[L'hon. M. Turner.]

et veulent collaborer avec nous—malgré nos façons différentes d'aborder divers sujets—pour que cette révision soit utile et couronnée de succès. Tous les délégués présents à la conférence étaient conscients de notre siècle de vie et d'expansion communes. Ils étaient aussi conscients de la nécessité d'examiner la loi fondamentale de notre pays afin de s'assurer qu'elle répondra aux besoins de l'avenir.

La valeur éducative de la conférence pour les Canadiens en a été, à mon avis, un des meilleurs aspects. J'ignore combien d'élèves ont été autorisés par leurs instituteurs à suivre à la télévision les trois jours de séance, mais ils auraient plus appris en ces trois jours sur le Canada, ses intérêts divers, ses conflits et divergences de vues, qu'en lisant pendant trois ans des textes scolaires. Ils ont vu les divergences d'opinions, ils ont entendu les façons différentes d'aborder le problème, ils ont constaté les différents besoins. Mais les petits Canadiens n'ont décelé aucune différence de mobiles. Ils sont assez perspicaces, j'en suis sûr, pour comprendre que le mobile de chacun était de réaliser les espoirs et les aspirations que partagent les habitants de la moitié septentrionale de ce continent infini, comblé par la nature. Si nos enfants n'ont pas senti que les Canadiens sont les plus chanceux de l'univers, ils n'ont pas vraiment compris la conférence.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question?

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais, conformément à l'alinéa a) du paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement, proposer, appuyé par le député de Beauce (M. Rodrigue):

Que la séance soit continuée jusqu'à six heures, ce jour, dans le but de poursuivre le présent débat.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La motion présentée par l'honorable député de Lotbinière est conforme aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.